Syndicalisation 2021-2022 STAGIAIRES

Je renvoie ma fiche à : Aurélie DELSARD 17 rue des Chênes 18340 PLAIMPIED - GIVAUDINS

Identité	
Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐
Nom	
Nom de jeune fille	
Prénom	
Adresse complète	
Mail	
Téléphone fixe	
Téléphone portable	

Situation professionnelle

Etablissement d'affectation

Nom :

Adresse complète :

Mode de recrutement

Professeur EPS stagiaire		Agrégé EPS stagiaire
CAPEPS externe	Détachement	Agrégation externe
CAPEPS interne	Liste d'Aptitude	Agrégation interne
Renouvellement	Prolongation	

Bulletins

Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")
☐ Version papier	☐ Version papier
☐ *Adresse personnelle*	☐ *Adresse personnelle*
☐ *Adresse établissement*	☐ *Adresse établissement*
☐ Version électronique	☐ Version électronique
Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale	

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin

J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-

Date et signature

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2021-2022 STAGIAIRES

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adherer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66 %, versé par l'État que tu sois imposable ou non.

Tu trouveras dans le tableau ci-contre ce que coûte réellement la cotisation syndicale pour un stagiaire EPS.

	Professeur(e) EPS **STAGIAIRE**	Agrégé(e)** EPS **STAGIAIRE**
Cotisation syndicale annuelle (versée au SNEP-FSU).	**100 €**	**110 €**
Crédit d'impôts.	66 €	73 €
Coût réel de la cotisation syndicale pour l'adhérent.	***34 €***	***37 €***
Soit, par semaine. *	0,65	0,72

* Sur la base de 52 semaines, arrondis au centimes le plus proche.
** pour les collègues déjà titulaires (PEPS ou PS), se référer à votre dernier échelon

Je choisis de payer ma cotisation…

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site http://www.snepfsu.net

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) ☐ (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements ☐ Indiquez le 1er mois de prélèvement ☐

PRELEVEMENT MANDAT

SEPA Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.
Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Nom
Prénom
Adresse
Compl. d'adresse
CP - Ville
Pays
Code IBAN
Code BIC

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
Ref : cotisation SNEP
A :
Le :

Signature :

Paiement récurrent ☒ MERCI DE JOINDRE UN RIB

NE RIEN INSCRIRE ICI ➔